



La construction **bois** est en plein essor



Photo DR / Adobestock

Depuis 2014, le marché de la construction **bois** subit la crise du secteur du bâtiment. L'activité a été particulièrement difficile en 2016. Pour autant, en deux ans, le marché a retrouvé des couleurs. En 2018, selon une enquête nationale*, 10 700 logements collectifs ont été construits en **bois**, soit + 19,4 % par rapport à 2016, et 10 840 extensions-surélévations en **bois** ont été réalisées, soit + 9,1 %.

Hausse de 49 % pour les maisons en **bois en secteur groupé**

De nombreux maîtres d'ouvrage font désormais le choix de la construction **bois** pour la maison individuelle. Les réalisations en secteur diffus sont en hausse de 20 % et celles en secteur groupé (zone comportant plusieurs maisons) connaissent une croissance importante de 49 %.

L'ossature **bois, technique la plus utilisée**

Technique très courante quel que soit le marché, l'ossature **bois** est utilisée à 84 % dans la construction de maisons individuelles. Le système poteaux-poutres (pouvant intégrer une certaine part de mixité ossature **bois**/poteaux-poutres) est quant à lui utilisé à hauteur de 8 %.

Une belle progression du **bois dans le tertiaire**

Du côté de la construction neuve de bâtiments non résidentiels, l'ensemble des segments de marché progresse en dehors de celui des bâtiments agricoles en **bois** qui reste stable. Les surfaces de bâtiments tertiaires privés et publics et les surfaces des bâtiments industriels et artisanaux construites en **bois** progressent respectivement de 9,2 % et 31,5 %, consolidant ainsi leur positionnement sur le marché.

Auvergne-Rhône-Alpes, première région en nombre de logements en **bois**

Avec 4 340 logements en **bois** en 2018, la région Auvergne-Rhône Alpes est la plus dynamique en matière de construction **bois** avec 17 % des logements en **bois** construits en France, suivie de très près par la région Nouvelle-Aquitaine (4 310 réalisations).

De très belles perspectives dans les prochaines années

Les « vitrines » que sont les immeubles en **bois** de grande hauteur et ceux prévus pour les JO 2024, mais aussi les exigences de la prochaine Réglementation environnementale (RE) 2020, devraient permettre à la construction **bois** de poursuivre son développement et d'accroître ses

parts de marché dans tous les secteurs du bâtiment.